

Le 3 juin 2025

DEC-2025-74

DAJCP/ CP

DÉCISION

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2020.02.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025.02.18 du 1^{er} avril 2025 reçue en Préfecture le 10 avril 2025 autorisant Madame le Maire à solliciter des financements auprès des institutions partenaires, et notamment dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds Vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) pour le projet de Réhabilitation – Extension à haute performance environnementale de l'Espace sportif Daugère,

VU le plan « 5000 équipements – Génération 2024 » de l'Agence Nationale du Sport définissant les modalités de mise en œuvre des financements au titre de l'année 2025 pour les projets d'équipements sportifs structurants,

CONSIDERANT les travaux prévus par la ville de Bruges pour la réhabilitation et l'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère,

CONSIDERANT le besoin de financement de la Ville sur ce projet et la nature du projet qui répond aux conditions du plan «5000 équipements – Génération 2024 »,

Le Maire **DECIDE** :

- **DE SIGNER ET DEPOSER** une demande de subvention auprès des services de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan « 5000 équipements – Génération 2024 », d'un montant de 3 981 677, 00 €, soit 43 % du coût total du projet de réhabilitation et d'extension à haute performance environnementale de l'espace sportif Daugère,
- **Le plan de financement prévisionnel** de cette opération est le suivant :



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250603-DEC-2025-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 12/06/2025

Dépenses	Montant HT	Recettes		% du cout total
<u>Etudes</u> Conception – Groupement Eiffage	970 000, 00 €	Fonds vert – sur rénovation énergétique du gymnase existant + études	613 000, 00 €	7 %
<u>Travaux</u> Extension nouvelle salle toilée – Groupement Eiffage	4 538 113, 76 €	FEDER – sur rénovation énergétique du gymnase existant+ études	600 000, 00 €	7 %
Réhabilitation gymnase existant – Groupement Eiffage	3 668 240, 24 €	Agence Nationale du Sport – sur coût total (travaux + études)	3 981 677, 00 €	43 %
		Part de la collectivité	3 981 677,00 €	43 %
Coût total	9 176 354, 00 €	Coût total	9 176 354, 00 €	100%

Les dépenses et recettes sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire

Brigitte TERRAZA